

DOCUMENT DE
CONSTRUCTION
NORMALISÉ
ACC



ACC

19

2011

Contrat entre sous-traitant et sous sous-traitant

[Projet :]

[Ouvrage en sous sous traitance :]

**APPLIQUER LE SCEAU DE PROTECTION
PAR LE DROIT D'AUTEUR ACC 19 ICI.**

L'application du sceau démontre la volonté de la partie proposant l'utilisation du présent document de considérer ce dernier en tant que version exacte et non modifiée du ACC 19-2011 sauf dans la mesure où tout changement, tout ajout ou toute modification sont décrits dans les conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

CONVENTION ENTRE LE SOUS-TRAITANT ET LE SOUS-SOUS-TRAITANT

- Article 1A Ouvrage à exécuter
Article 2A Conflit entre le contrat de sous-traitance et le contrat de sous-sous-traitance
Article 3A Documents du contrat de sous-sous-traitance
Article 1B Ouvrage à exécuter
Article 2B Conflit entre le contrat de sous-traitance et le contrat de sous-sous-traitance
Article 3B Documents du contrat de sous-sous-traitance
Article 4 Calendrier
Article 5 Prix du contrat de sous-sous-traitance
Article 6 Paiement
Article 7 Réception et envoi des avis écrits
Article 8 Langue du contrat de sous-sous-traitance

DÉFINITIONS

1. Achèvement substantiel de l'ouvrage
2. Achèvement substantiel de l'ouvrage en sous-sous-traitance
3. Avenant de modification
4. Avis écrit
5. Contrat de sous-traitance
6. Contrat de sous-sous-traitance
7. Contrat principal
8. Délai d'exécution du contrat de sous-sous-traitance
9. Dessins
10. Dessins d'atelier
11. Devis descriptif
12. Directive de modification
13. Documents du contrat de sous-traitance
14. Documents du contrat de sous-sous-traitance
15. Emplacement de l'ouvrage
16. Fournir
17. Instruction supplémentaire
18. Jour ouvrable
19. Maître de l'ouvrage, professionnel, entrepreneur, sous-traitant et sous-sous-traitant
20. Matériel de construction
21. Ouvrage
22. Ouvrage en sous-traitance
23. Ouvrage en sous-sous-traitance
24. Prix du contrat de sous-sous-traitance
25. Produit
26. Projet
27. Taxes à valeur ajoutée
28. Travaux temporaires

CONDITIONS DU CONTRAT DE SOUS-SOUS-TRAITANCE

PARTIE 1 CLAUSES GÉNÉRALES

- CSST 1.1 Documents
CSST 1.2 Cession

PARTIE 2 ADMINISTRATION DU CONTRAT DE SOUS-SOUS-TRAITANCE

- CSST 2.1 Instructions supplémentaires
CSST 2.2 Examen et inspection des travaux
CSST 2.3 Travaux défectueux

PARTIE 3 EXÉCUTION DE L'OUVRAGE

- CSST 3.1 Travaux par le sous-traitant ou d'autres sous-sous-traitants
CSST 3.2 Services temporaires
CSST 3.3 Supervision
CSST 3.4 Dessins d'atelier
CSST 3.5 Utilisation de l'ouvrage en sous-sous-traitance
CSST 3.6 Découpages et réparations
CSST 3.7 Nettoyage
CSST 3.8 Paiement des comptes

PARTIE 4 ALLOCATIONS

- CSST 4.1 Allocations monétaires

PARTIE 5 PAIEMENT

- CSST 5.1 Demandes de paiement
CSST 5.2 Suspension de paiement
CSST 5.3 Travaux non conformes

PARTIE 6 MODIFICATIONS À L'OUVRAGE

- CSST 6.1 Droit du sous-traitant d'apporter des modifications
CSST 6.2 Avenant de modification
CSST 6.3 Directive de modification
CSST 6.4 Conditions cachées ou inconnues
CSST 6.5 Retards
CSST 6.6 Demandes de modification au prix du contrat de sous-sous-traitance

PARTIE 7 AVIS DE DÉFAILLANCE

- CSST 7.1 Droit du sous-traitant d'exécuter l'ouvrage en sous-sous-traitance, de révoquer le droit du sous-sous-traitant de poursuivre l'exécution de l'ouvrage en sous-sous-traitance ou de résilier le contrat de sous-sous-traitance
CSST 7.2 Droit du sous-sous-traitant de suspendre l'ouvrage en sous-sous-traitance ou de résilier le contrat de sous-sous-traitance

PARTIE 8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- CSST 8.1 Interprétation et instructions du sous-traitant
CSST 8.2 Négociation, médiation et arbitrage
CSST 8.3 Conservation des droits

PARTIE 9 PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

- CSST 9.1 Protection de l'ouvrage et des biens
CSST 9.2 Substances toxiques et dangereuses
CSST 9.3 Artéfacts et fossiles
CSST 9.4 Sécurité des travaux de construction
CSST 9.5 Moisissure

PARTIE 10 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- CSST 10.1 Taxes et droits
CSST 10.2 Lois, avis, permis et droits
CSST 10.3 Droits de brevets
CSST 10.4 Accidents de travail

PARTIE 11 ASSURANCE ET GARANTIE CONTRACTUELLE

- CSST 11.1 Assurance
CSST 11.2 Garantie contractuelle

PARTIE 12 INDEMNISATION, RECONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET GARANTIE

- CSST 12.1 Indemnisation
CSST 12.2 Renonciation aux réclamations
CSST 12.3 Garantie



Toute demande de renseignements devrait être adressée à :
Association canadienne de la construction
19^e étage, 275 rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 5H9
www.cca-acc.com

Tous droits réservés, ACC, 2011

Ce document ne peut être copié en tout ou en partie sans la permission écrite de l'Association canadienne de la construction.

Le document ACC 19 est le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Il illustre les pratiques recommandées de l'industrie. Le ACC 19 peut avoir des conséquences importantes. L'ACC n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage pouvant découler de l'utilisation ou de l'interprétation du ACC 19.